

PROGRAMME ÉDUCATIF ET POLITIQUE D'ÉVALUATION

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE

Responsable de la politique	Conseillères pédagogiques
Public concerné	Membres du personnel – Parents – Élèves
Dernière mise à jour	2025
Date de la prochaine révision	2027

Révision et modification de la politique

L'École Libanaise du Qatar se réserve le droit de réviser, de modifier ou de mettre à jour cette politique à tout moment afin d'assurer sa conformité avec les besoins de l'école, les réglementations applicables, les exigences d'accréditation et les meilleures pratiques pédagogiques. Toute révision approuvée prend effet à compter de sa date de publication, sauf indication contraire.

1. INTRODUCTION

La LSQ a pour objectif de fournir à ses étudiants une éducation de qualité afin qu'ils puissent s'épanouir dans un monde compétitif, numérique et stimulant. Elle soutient et met au défi chaque étudiant d'atteindre le plus haut niveau possible. Cela se fait dans un environnement sûr, sécurisé et positif afin que chaque étudiant soit valorisé et préparé à apporter une contribution positive à sa société.

2. NORMES DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Notre programme, qui s'étend de la maternelle à la terminale, est développé par le Centre de Recherche et de Développement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur au Liban, et publié sur son site internet. En outre, la LSQ a enrichi son programme d'études avec des normes de programmes d'études internationaux.

3. PRESTATION DU PROGRAMME D'ETUDES

Le programme s'étend sur 34 semaines, ce qui laisse 4 semaines intégrées dans l'année scolaire, pour l'enrichissement du programme et les événements de collaboration, comme les spectacles, les journées culturelles, les foires scientifiques, les sorties scolaires, les semaines d'examens et de révision, etc. Toutes les matières du programme sont enseignées dans les classes avec une différenciation si nécessaire et des liens transversaux sont établis, le cas échéant. De plus, des ressources de haute qualité, dont les plateformes d'apprentissage en ligne, sont utilisées pour étayer le programme d'études. Enfin, des devoirs sont fixés chaque semaine afin d'établir un lien entre le programme et l'apprentissage à la maison et renforcer les concepts appris.

4. PROCESSUS DE REVISION DES PROGRAMMES D'ETUDES

La LSQ s'efforce de fournir à ses élèves un apprentissage de qualité et de créer un environnement positif qui favorise une bonne communication et une collaboration entre les membres de son équipe pédagogique. À cette fin, deux réunions de révision du programme scolaire sont organisées par année scolaire, dirigée par le conseiller pédagogique et les directeurs de cycle, qui surveillent la mise en œuvre du programme afin de garantir sa continuité, sa progression, sa cohérence et son efficacité, conformément aux directives convenues. Le conseiller pédagogique travaille en collaboration avec les cadres intermédiaires et supérieurs pour organiser et mettre en œuvre les pratiques suivantes :

- Faire participer les coordinateurs des cycles et des niveaux de transition à la révision du curriculum afin de favoriser les partenariats et les collaborations et de maximiser le soutien et partager l'expertise.
- Effectuer un audit des pratiques d'enseignement actuelles, de la prestation des programmes, des modes d'évaluation et des résultats des élèves.
- Revoir le programme d'études verticalement, en recherchant les liens manquants pour réduire l'écart de réussite.
- Revoir le programme d'études horizontalement, en recherchant des liens communs entre les différentes matières.
- Revoir la partie évaluation du programme et s'assurer de son alignement avec les normes du programme.
- Planifier des changements dans l'enseignement et les interventions, et mettre en œuvre des procédures et un soutien qui conduiront à une amélioration complète et durable.
- Renforcer la capacité des éducateurs de l'école à assurer de manière stratégique et intentionnelle la réussite des élèves en mettant en œuvre un plan de développement

professionnel à l'échelle de l'école, des systèmes de soutien à l'apprentissage et des approches intégrées de la prise de décision fondée sur les données.

- Revoir les ressources utilisées et évaluer le besoin d'en introduire des nouvelles.
- Évaluer l'effet des changements qui impactent directement le curriculum et sa mise en œuvre.

5. L'EVALUATION A LA LSQ

L'évaluation à l'École Libanaise du Qatar est considérée comme faisant partie intégrante d'un enseignement et d'un apprentissage de haute qualité. Il s'agit d'un processus continu de collecte, d'analyse et de réflexion sur les données afin de suivre l'apprentissage et les résultats des élèves, de fournir un retour d'information aux élèves et aux parents, et d'éclairer le programme et l'enseignement. Cette politique d'évaluation garantit qu'un processus d'évaluation et de rapport cohérent et rigoureux est respecté dans toute l'école.

6. OBJECTIF DE L'EVALUATION

L'évaluation vise à :

- identifier les besoins d'apprentissage d'un élève ou d'un groupe d'élèves.
- informer l'enseignement, la planification, définir les objectifs et intervenir efficacement.
- donner aux apprenants des conseils constructifs sur la manière de s'améliorer.
- informer les parents des expériences et des réalisations de leur enfant.

7. TYPES D'EVALUATION

Évaluation diagnostique

Ces évaluations sont effectuées en fonction des besoins et servent de mesure de référence des connaissances et des compétences des étudiants. Elles peuvent être notées, mais n'affectent pas la moyenne générale de l'élève. En identifiant les forces et les faiblesses des élèves, elles permettent d'éclairer la planification de l'enseignement et de garantir que l'enseignement répond efficacement aux besoins individuels.

Évaluation formative

À la LSQ, l'utilisation efficace de l'évaluation formative est essentielle dans l'enseignement quotidien. Cela implique d'observer, de questionner, de discuter et de recueillir des informations sur l'apprentissage des élèves tout au long des cours. Ce retour d'information n'est pas seulement destiné aux enseignants ; il aide également les élèves à comprendre leurs progrès et les domaines à améliorer et permet aux parents de s'impliquer dans le parcours d'apprentissage de leur enfant. Les enseignants utilisent ensuite ce retour d'information pour planifier, ajuster et remodeler les expériences d'apprentissage afin de répondre aux besoins des individus, des groupes et des cohortes en fonction de leurs capacités actuelles et de leurs nouveaux objectifs d'apprentissage. Par conséquent, l'évaluation formative est fondamentale pour la planification et l'exécution des cours, ainsi que pour l'organisation de l'apprentissage. Elle garantit que toutes les parties prenantes sont informées et engagées dans le processus d'apprentissage. Elles peuvent être notées ou non, mais elles ne sont pas prises en compte dans la moyenne générale de l'étudiant.

Évaluation intermédiaire

Les évaluations intermédiaires sont des évaluations formelles réalisées après la fin d'un chapitre ou d'une unité d'étude spécifique. Contrairement aux évaluations formatives, qui peuvent être courtes et informelles, les évaluations intermédiaires sont plus longues et plus complètes. En fonction des besoins, les évaluations intermédiaires peuvent être annoncées à l'avance ou non.

Ces évaluations sont notées et contribuent à la moyenne générale de l'élève. Leur objectif principal est de mesurer la compréhension du chapitre achevé et de fournir un retour d'information sur les progrès accomplis. Les évaluations intermédiaires peuvent prendre diverses formes, telles que des tests, des projets ou des présentations.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative évalue l'apprentissage et l'acquisition de compétences des élèves à la fin d'un trimestre. Elle permet aux éducateurs et aux administrateurs d'évaluer l'efficacité du matériel, du programme et des instructions et de savoir ce qui fonctionne, afin de pouvoir répondre aux normes internationales et locales. Les élèves de la EB6 à la ES3 passent des évaluations sommatives deux fois par an : à la fin du 1er trimestre et à la fin du 2e trimestre.

Examens blancs

Les examens blancs sont créés pour reproduire les conditions d'un examen réel, afin d'aider les étudiants à se préparer aux évaluations externes / standardisées. Ils n'influencent pas la moyenne générale de l'élève.

Évaluation standardisée

L'évaluation standardisée permet à l'école d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en identifiant les domaines à améliorer, d'évaluer la croissance et de voir comment ses élèves se comportent par rapport aux autres élèves, au niveau national et international.

- L'évaluation normalisée à la LSQ comprend :
- MAP (Measure of Academic Progress) pour les élèves de G1 à G8 et G10
- SAT pour les G11
- Examens nationaux libanais pour les élèves de G9/EB9 et G12/ES3
- DELF pour EB5 et ES1 et certains élèves de la section anglaise
- TIMSS pour les G4 et G8
- PISA pour les G10

8. ÉVALUATION DE LA MATERNELLE A LA EB5

L'évaluation au niveau de la maternelle est conçue pour guider et optimiser le développement et l'apprentissage des enfants, en tenant compte des exigences variables de chaque groupe d'âge. Ce cadre d'évaluation est basé sur des normes dérivées des programmes nationaux et internationaux, ce qui garantit qu'il est adapté au développement de l'enfant.

Les évaluations sont fortement axées sur les compétences fondamentales et se déroulent dans un environnement ludique et positif. L'accent est mis sur le développement holistique, intégrant la croissance sociale, émotionnelle et cognitive. Les enseignants utilisent une variété de méthodes d'évaluation informelles, formatives et sommatives pour obtenir une compréhension précise des connaissances, des niveaux de compréhension et des compétences de chaque enfant.

Les évaluations sont plus structurées et plus rigoureuses pour les élèves de la EB1 à la EB5, tout en incorporant des pratiques adaptées à l'âge. Ces élèves participeront à des évaluations diagnostiques, formatives, intermédiaires et sommatives, mettant davantage l'accent sur les compétences académiques et la pensée critique. Au début de chaque année scolaire, les enseignants consacrent les deux premières semaines à la collecte de données par le biais de tests diagnostiques afin d'évaluer les bases de chaque élève. Les évaluations continues tout au long de l'année consistent en des évaluations formelles, des projets et des devoirs écrits afin de suivre leurs progrès.

9. ÉVALUATION DE LA EB6 A LA ES3

Les élèves de la EB6 à la ES3 font l'objet de diverses évaluations. Il s'agit d'évaluations diagnostiques, formatives, intermédiaires et sommatives. Les évaluations diagnostiques permettent d'identifier les points forts, les points faibles et les lacunes des élèves en matière de connaissances. Les évaluations formatives, telles que les questions, les billets de sortie, les exercices ou les réflexions, sont intégrées dans les cours quotidiens afin d'évaluer la compréhension des élèves. Des questionnaires et des tests courts sont administrés régulièrement pour suivre les progrès et la maîtrise d'objectifs d'apprentissage spécifiques. En outre, les élèves peuvent démontrer leur apprentissage par le biais de projets, de travaux collaboratifs, de présentations ou de spectacles, en fonction de la matière et du niveau scolaire. Les évaluations intermédiaires et sommatives deviennent plus importantes, fournissant une approche structurée pour évaluer la maîtrise de la matière et préparer l'apprentissage à un niveau plus élevé.

10. RAPPORTS - COMMENT LES INFORMATIONS SONT COMMUNIQUEES ?

La communication des performances des élèves est essentielle pour une amélioration continue. Les élèves doivent être constamment conscients de leur performance à l'école. Les parents ont également besoin de savoir dans quelle mesure leur enfant progresse et se développe.

Maternelle à EB5

Les parents reçoivent un bulletin trois fois par an (à la fin de chaque trimestre). Le bulletin comprend des normes relatives à ce que les enfants ont appris, ainsi que le niveau de performance, et des récits écrits relatifs aux performances des enfants.

EB6 à ES3

Les parents reçoivent 5 bulletins scolaires par an : Trimestre 1, Examens Partiels, Trimestre 2, Trimestre 3 et Examens Finaux.

La pondération attribuée est la suivante :

Trimestre 1	Examens Partiels	Trimestre 2	Trimestre 3	Examens Finaux
20%	25%	15%	15%	25%

11. EXAMEN DE RATRAPAGE

À partir de la EB6, les élèves devront repasser un examen lorsque le taux de réussite global à cet examen est inférieur à 75 % dans une section individuelle ou pour l'ensemble du niveau scolaire. Tous les élèves se verront offrir la possibilité de repasser l'examen, mais les élèves ayant échoué à l'évaluation initiale devront obligatoirement la repasser.

La note finale de l'examen sera calculée comme suit :

- 30 % pour la note la plus basse
- 70 % sur la base de la note la plus élevée

12. POLITIQUE RELATIVE AUX EXAMENS MANQUÉS OU TRAVAUX NOTES

- Examens manqués - Absences justifiées**

Raison	Documents requis	Conséquences
Maladie	Certificat médical	L'élève bénéficie d'un examen de rattrapage à son retour à l'école,
Autre excuse justifiée (e.g., urgence familiale)	Documentation à l'appui (e.g., certificat de décès, convocation au tribunal)	L'étudiant se voit accorder un examen de rattrapage dans un délai d'une semaine. Le format de l'examen est laissé à l'appréciation du directeur de cycle.

- Examens manqués - Absences non justifiées**

Raison	Type d'examen	Conséquences
Aucune excuse valable	Sommatif (Trimestriel ou Fin d'année)	Possibilité d'une note réduite ou d'une note zéro, à la discrétion du directeur de cycle.
	Projet / Examen Intermédiaire	Première infraction : Notification aux parents, avertissement verbal et rattrapage autorisé. Infractions suivantes : Possibilité d'une note réduite ou d'une note zéro, à la discrétion du directeur de cycle.

- Travaux en retard**

Raison	Conséquences
Absence justifiée	Prolongation accordée à la discrétion de l'enseignant.
Difficultés légitimes (e.g. maladie empêchant de terminer le cours)	Documentation requise. Une prolongation ou un autre travail peuvent être accordés à la discrétion de l'enseignant.
Remise tardive sans excuse valable	Pénalité appliquée (e.g. déduction d'un point par jour de retard ou note zéro à la discrétion de HOS)

- Devoirs et projets manqués**

Raison	Conséquences
Absence excusée (telle que définie dans la politique relative aux examens)	Prolongation accordée à la discrétion de l'enseignant.
Difficultés légitimes (par exemple, maladie prolongée empêchant de terminer le travail)	Documentation requise. Un autre travail ou un ajustement de la note peut être envisagé à la discrétion de l'enseignant.
Non présentation sans excuse valable	La note zéro est attribuée.

13. PROMOTION ET RETENTION

Tous les élèves de la maternelle à la EB5 sont automatiquement promus à un niveau supérieur. Les élèves ne seront pas maintenus dans leur classe actuelle, quel que soit leur niveau, à l'exception de cas particuliers, pour lesquels un consentement écrit des parents et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur est nécessaire.

À partir de la EB6, les élèves sont promus à un niveau supérieur lorsqu'ils obtiennent une moyenne générale finale égale ou supérieure à 10 sur 20. Si les élèves obtiennent une note inférieure à 10, ils sont maintenus dans leur classe actuelle.

Pour les élèves de la EB9 et ES3, la promotion et le maintien dépendent des résultats des examens officiels libanais. Si le ministère libanais de l'éducation annule les examens au cours d'une année donnée, la politique de promotion et de maintien de ces élèves sera conforme au décret publié par le ministère. Si le ministère délègue la décision à l'école, la promotion suivra la politique de la LSQ, qui exige une moyenne générale finale minimale de 10 sur 20 pour réussir.

14. EXAMEN DE RATTRAPAGE

Les étudiants de la EB6 à la ES3 passent un examen de rattrapage lorsqu'ils obtiennent une moyenne générale comprise entre 10 et 12. Le rattrapage sera donc précisé et les étudiants se verront confier des devoirs de vacances. Leur examen de rattrapage est basé sur leur travail d'été.

De plus, les étudiants reçoivent ces travaux lorsqu'ils obtiennent une moyenne générale de 12 et plus sur 20 mais avec moins de 12 sur 20 dans une ou plusieurs matières principales. Les travaux doivent être remis au cours de la première semaine après la rentrée. Ces élèves n'ont pas à faire un examen de rattrapage. Si le ministère délègue la décision à l'école, la promotion suivra la politique de la LSQ, qui exige une moyenne générale finale minimale de 10 sur 20 pour réussir.

15. RENVOI

Les étudiants qui ne remplissent pas les conditions de promotion et qui sont maintenus dans leurs classes actuelles sont mis à l'épreuve. S'ils ne remplissent pas les conditions requises pour la deuxième année, ils ne sont pas autorisés à redoubler et sont donc invités à quitter l'établissement.

16. PROCEDURES DE SURVEILLANCE

Pendant la période des examens trimestriels, les étudiants sont assis en rangées selon un plan de classe préétabli et sont surveillés par un surveillant (ou deux) dans chaque classe. Au collège et au lycée, les élèves sont mélangés et répartis dans différentes salles.

Le surveillant est tenu de/d':

- recevoir les examens et les feuilles de réponses/brochures du bureau du directeur de cycle ou de son adjoint.
- arriver dans la salle d'examen avant l'arrivée des élèves.
- s'assurer que les étudiants sont assis à la place qui leur est assignée.
- distribuer les examens aux étudiants.
- afficher l'horaire des examens (jour, heure) sur le tableau interactif et informer les étudiants par intermittence du temps qu'il reste.
- surveiller les étudiants et s'assurer qu'ils ne tentent pas de tricher ou de se comporter de manière incorrecte pendant la session d'examen.
- éviter d'interagir avec les étudiants ou de répondre à leurs questions liées au contenu de l'examen.

- s'abstenir de manger, de boire ou d'utiliser le téléphone portable pendant les surveillances.
- rassembler les examens des étudiants et s'assurer que toutes les questions ont été répondues.
- demander aux élèves de signer à côté de leur nom lors de la remise de l'examen et de quitter la classe.
- remettre les examens au directeur de cycle ou son assistant.

Les élèves sont tenus de/d' :

- respecter la disposition des places qui leur sont attribuées
- arriver à l'heure à l'examen.
- se comporter de manière appropriée pendant l'examen, en s'abstenant de tricher ou de perturber le déroulement de l'épreuve.
- répondre à toutes les questions de l'examen.
- suivre les instructions fournies par le surveillant.
- remettre la copie d'examen à la fin du temps imparti.